

Vivre avec les hirondelles en Loir et Cher



Ensemble, protégeons les hirondelles ! Toutes les espèces d'hirondelles et de martinets, des plus communes au plus rares, sont protégées par le Code de l'environnement et l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009, fixant la liste des oiseaux protégés. Il est ainsi interdit de porter atteinte aux individus (sous peine de lourde amende) mais également à leurs nids et à leurs couvées (oeufs ou poussins).

Vous pouvez informer et sensibiliser les citoyens, les élus, les professionnels du bâtiment, pour éviter des initiatives désastreuses.

Chacune et chacun d'entre vous peut ainsi protéger ces oiseaux fascinants qui choisissent nos centres urbains pour se reproduire, à notre grande joie, et pour notre émerveillement. N'attendons pas qu'il soit trop tard !

Partir en vacances en toute sécurité

A l'approche des vacances, malgré l'installation de caméras de surveillance sur la commune, il faut rester vigilant en appliquant ces consignes

« Opération tranquillité en vacances »

Pour que votre maison soit surveillée pendant votre absence par une patrouille, il vous suffit de vous rendre au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dont dépend votre commune, ou de télécharger le formulaire d'inscription sur Internet <http://www.loir-et-cher.gouv.fr>.

Ce formulaire est également mis en ligne sur le site internet de la commune www.fosse41.fr



Dates à retenir

- 11 juillet** : Don du sang (à la Maison des Associations)
- 12 juillet** : Fête nationale. Pique-Nique, retraite aux flambeaux, feu d'artifice, bal populaire
- 22 juillet** : venue de la Ludomobile à la Maison des Associations. Cette équipe est à votre disposition pour vous faire découvrir toutes sortes de jeux, vous expliquer les règles, vous faire rencontrer d'autres personnes et jouer ensemble.
- 27 juillet et 24 août** : Concours de Belote (Rose des Vents)
- 7 septembre** : Festillissime (théâtre) au Moulin d'Arrivay
- 14 septembre** : Fête du sport



Landes le Gaulois : Relais de chars Gaulois

Les Associations de Landes le Gaulois, souhaitent organiser une action d'envergure à l'occasion du Téléthon 2019 qui se déroulera le 7 décembre prochain. Pour mémoire, en 2017 un collectif d'Associations avait relevé un défi original « Le Domino Palettes » qui avait permis à cette commune de reverser 10 500 € à l'AFM. La motivation est donc au rendez-vous pour la mise en œuvre de ce nouveau projet : un relais de chars gaulois, en passant par la voie romaine n°11 Vendôme-Blais.

Déroulement du Relais

- Relier les points de départ de Blois et de Vendôme au point d'arrivée : Landes Le Gaulois,
- 5 chars au départ de Vendôme (20km) et 5 au départ de Blois (16km).
- Possibilité de participation des personnes à mobilité réduite. Chars adaptés pour fauteuil roulant.
- Chaque char est tiré par 2 personnes avec 1 conducteur de char
- Chaque char est confié à une association intéressée par le projet. Elle trouve les volontaires pour assurer les relais sur la longueur du parcours (environ 40 personnes par char).
- Chaque équipage parcourt une distance d'environ 1,5km (à adapter selon condition physique des tireurs).
- Une halte sera faite dans les communes traversées en fonction des animations proposées.

Comment participer à ce défi

Vous souhaitez créer un groupe de relayeurs et avoir votre propre char pour participer à ce relais (actuellement 9 chars réservés). Vous souhaitez vous raccrocher à une équipe existante. Alors informez nous le plus tôt possible afin de préparer de nouveaux chars ou de vous diriger vers les associations engagées. Participer sous toute autre forme, randonnée pédestre qui suit le convoi de chars, cyclo, patins à roulettes... Proposer une animation sur le parcours des chars ou au point d'arrivée. Mobiliser son entreprise et devenir partenaire de l'événement en faveur de l'AFM Téléthon.

Page Facebook : « Course de chars gaulois »

Pour toutes propositions ou demandes d'informations : pierre.creiche@wanadoo.fr



Avril 2019
N° 20



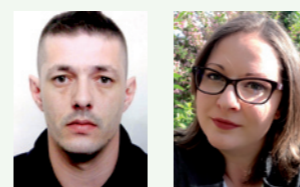
Le saviez-vous?

Des commerçants ambulants viennent à votre rencontre, chaque semaine sur la place de la Mairie :

Le mardi matin de 9h à 12h
Mr Dominique HAAFF, charcutier.

Le mardi soir de 17h à 22h
SOS PIZZA, Mr Loïc NEVEU
www.camion-sospizza.fr

Infos communales



Nous avons le plaisir de vous annoncer l'arrivée d'un nouvel agent technique : **M. Benjamin CACHEUX**, habitant Fossé, ainsi que la venue de **Mélanie BARBIER** adjointe administrative au service de l'urbanisme. Nous leur souhaitons la bienvenue.

A noter : l'ouverture du cabinet de **M. Barthélémy Ostéopathe** - face à la Mairie - tél. 06.12.61.05.25

Des chicaneuses ont été installées provisoirement dans le centre bourg afin de tester la pertinence de leur emplacement. Les résultats ne s'avérant pas concluants, il a été décidé la mise en place d'un dos d'âne afin de sécuriser la circulation des piétons.



Les containers de tri sélectif « nouvelle génération » installés à côté de la cantine scolaire, sont désormais opérationnels.

L'arrivée de la Fibre à Fossé : les travaux sont en cours sur la commune.

Pour la deuxième année, la Ludomobile s'arrête à Fossé : **le 22 juillet de 15 h à 18 h à la maison des Associations** - venez découvrir gratuitement de nouveaux jeux de sociétés en famille ou entre amis.

Respectons nos voisins

L'arrêté préfectoral du 12 juillet 2017 réglemente l'usage de matériels bruyants susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore. Ainsi les travaux de bricolage, jardinage, etc..., ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Merci de bien vouloir respecter ces horaires pour la tranquillité de tous.

Les nuisances sonores causées par les aboiements intempestifs de chiens sont également de nature à provoquer des troubles du voisinage. prenez toutes dispositions pour éviter ces désagréments (ex : collier anti-aboiements).

Quelques rappels concernant l'entretien des arbres, haies : Les propriétaires sont assujettis à une servitude d'élagage en vertu de laquelle ils doivent couper les branches et racines qui avancent sur la voie publique. De même, le propriétaire d'une haie est tenu d'élaguer les branches qui dépasseraient la limite de propriété : le voisin n'y est pas autorisé.

De même, au nom de la qualité de l'air, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de faire brûler vos déchets (verts ou autres) dans votre jardin.

Chenilles processionnaires



Très urticantes, les chenilles processionnaires du pin sont à l'origine de nombreuses réactions allergiques, parfois graves, pour les humains comme pour les animaux domestiques. Surveillez vos arbres, afin d'agir efficacement (se renseigner en jardinerie) et éviter tout danger pour le voisinage et pour vous-même.

Résultats du jeu concours

Voici les réponses aux questions du concours organisé à l'occasion de la mise en ligne du nouveau site internet de Fossé et paru dans le dernier bulletin municipal :

1. Quel est le nom de la cloche de l'église de Fossé, bénie par l'évêque en juin 1835 ? **Hermine Angeline**
2. Quel était le nombre d'habitants au 1er janvier 2018 ? **1341**
3. Qui a été élu Maire de Fossé de 1945 à 1969 ? **Ernest POUSSIN**
4. Combien existe-t-il d'Associations actives à Fossé ? **9 ou 10 (les deux réponses ont été acceptées)**
5. A quelle date aura lieu la Fête des Sports en 2019 ? **14/09/2019**

Toutes ces réponses pouvaient être trouvées dans les différentes rubriques de notre site internet. N'hésitez pas à le consulter.

Le tirage au sort a été effectué et les cinq gagnants ont été avisés par la municipalité.

Le compte administratif 2018

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	1 399 909,98 €	703 506,13 €
DÉPENSES	1 022 016,57 €	788 443,18 €
Excédent 2018	377 893,41 €	
Déficit 2018		- 84 937,05 €
<i>Excédents cumulés des années précédentes</i>	1 174 671,74 €	
<i>SOLDE des restes à réaliser</i>		- 357 595,01 €

Le Conseil Municipal dans sa séance du 04 avril 2019 a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 comme suit :
 442 540,00 € au compte 1068 pour financer le déficit 2018 et les restes à réaliser
 1 110 025,15 € en section de fonctionnement.

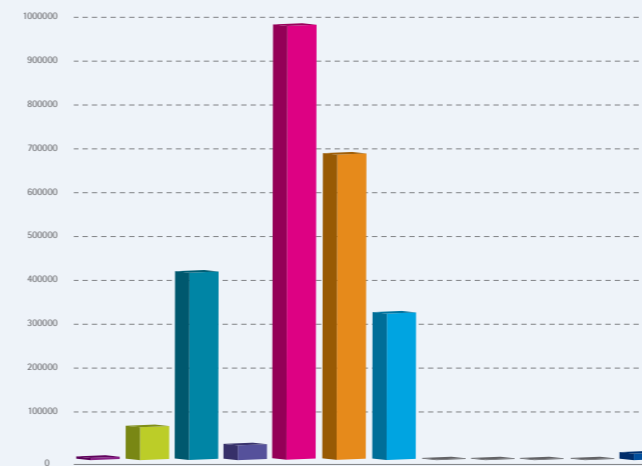
Evolution de la situation financière de la commune de 2015 à 2018

	2015	2016	2017	2018
Recettes de fonctionnement	1 449 702,00 €	1 437 478,00 €	1 409 491,00 €	1 399 910,00 €
Dépenses de fonctionnement	967 774,00 €	967 075,00 €	1 056 458,00 €	1 022 017,00 €
Recettes d'investissement	986 354,00 €	194 500,00 €	428 426,00 €	631 943,00 €
Dépenses d'investissement	626 005,00 €	294 127,00 €	334 029,00 €	788 443,00 €

Principaux programmes 2019

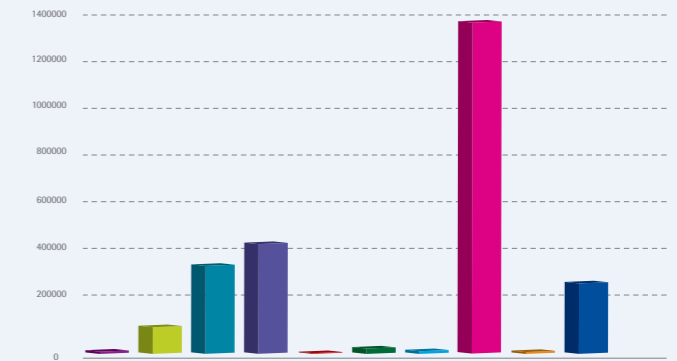
Détail des opérations	
Voirie materiel signalétique	7 000,00 €
Numérisation réseaux de voirie	33 105,00 €
Réfection peintures garderie + mobilier	11 000,00 €
Isolation de la classe maternelle et salle motricité	212 160,00 €
Remise aux normes éclairage public	109 009,00 €
Travaux de Voirie	242 068,00 €
Acquisition tracteur	80 000,00 €
Vestiaire foot peinture + huisseries	35 000,00 €
Jeux école et centre bourg	101 500,00 €
Climatisation maison des associations + vitrine	13 000,00 €
Cimetière cavurnes	20 000,00 €
Remplacement volets roulants mairie	25 000,00 €
Clôture terrain de foot	16 252,00 €
Remplacement alarme mairie	6 184,00 €
Borne incendie	8 000,00 €

Le budget prévisionnel 2019



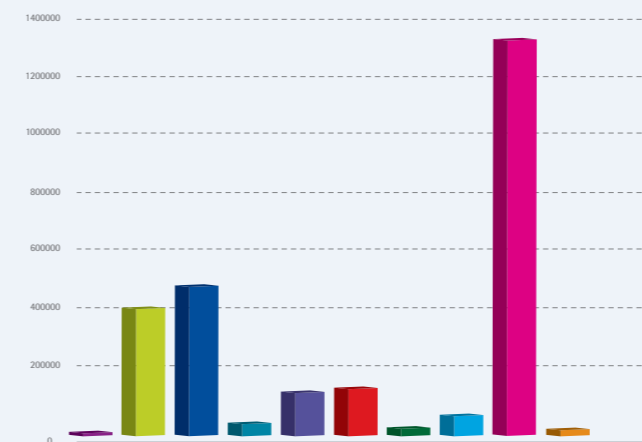
Dépenses d'investissement 2019

Déficit antérieur 2018	1,00 €
Déficit antérieur 2019	84 937,05 €
Emprunts	418 000,00 €
Droits licences	21 200,00 €
Matériel terrains	978 007,72 €
Travaux	690 355,23 €
Travaux lotissement jardinerie	322 500,00 €
Equipement	0,00 €
Ecole de musique	0,00 €
Opération ordre sections	0,00 €
Opérations patrimoniales	0,00 €
Dépenses imprévues	30 000,00 €



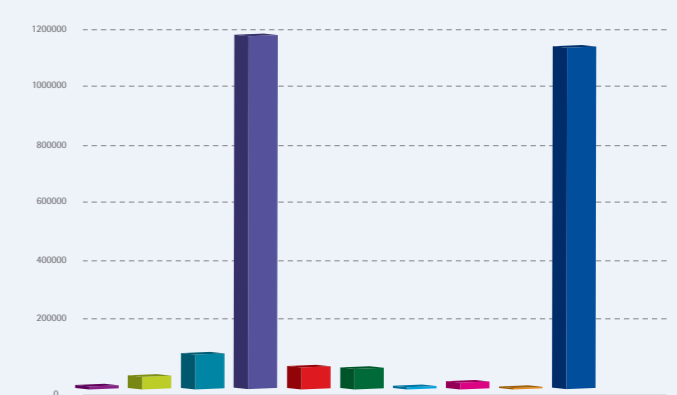
Recettes d'investissement 2019

FCTVA TLE 2018	1,00 €
FCTVA TLE 2019	108 100,00 €
Subventions	351 360,00 €
Excédent	442 540,00 €
Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €
Ecole de musique	22 500,00 €
Avances sur travaux	5 000,00 €
Virement de fonctionnement	1 330 000,00 €
Opérations ordre	3 000,00 €
Produits des cessions	282 500,00 €



Dépenses de fonctionnement 2019

Charges générales 2018	1,00 €
Charges générales 2019	400 000,00 €
Charges de personnel	480 000,00 €
Atténuation de produits	7 000,00 €
Charges gestion courante	120 700,00 €
Charges financières	126 000,00 €
Charges exceptionnelles	3 300,00 €
Dépenses imprévues	30 000,00 €
Virement investissement	1 330 000,00 €
Opérations ordre	3 000,00 €



Recettes de fonctionnement 2019

Atténuation charges 2018	1,00 €
Atténuation charges 2019	17 650,00 €
Produits des services	1 146 472,00 €
Impôts	60 842,00 €
Dotations	54 500,00 €
Loyers	0,85 €
Produits financiers	5 400,00 €
Produits exceptionnels	0,00 €
Opérations ordre	0,00 €
Résultat reporté	1 110 025,15 €